Paris, le 13 mai 2005



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bilan des baisses des primes d'assurance automobile 2005

Le Comité Consultatif du secteur financier (CCSF) a effectué lors de sa réunion plénière du 12 mai 2005, le bilan des baisses des primes d'assurance automobile 2005, décidées par les entreprises d'assurance pour prendre en compte la diminution des accidents de la route.

En effet, selon l'Observatoire interministériel de la Sécurité routière, au total, les accidents corporels ont enregistré une baisse de 5,4% en 2004. D'autres éléments doivent toutefois être pris en compte pour la fixation des montants de cotisations. Il s'agit notamment de la hausse des coûts moyens d'indemnisation des sinistres corporels et de la hausse d'autres charges telles que les primes de réassurance.

Au total, la quasi-totalité des entreprises d'assurance ont procédé à des baisses de leurs tarifs 2005. Seules, quelques sociétés, représentant une très faible part du marché, n'ont pas disposé de marges de manœuvre suffisantes au plan technique et financier pour réduire les montants de cotisations.

En moyenne, selon les derniers chiffres communiqués par la Fédération française des Sociétés d'Assurance (FFSA) et le Groupement des Entreprises Mutuelles d'Assurance (GEMA), les baisses tarifaires se situent entre 2,5% et 3,5% par rapport à 2004, avec des disparités sensibles selon la situation technique et financière des entreprises.

Ces réductions de primes ont bénéficié prioritairement aux bons conducteurs et font suite aux ristournes sur cotisations qui avaient été faites par certains assureurs en 2004.

Les mesures tarifaires prises par les entreprises d'assurance l'ont été dans le respect du libre jeu de la concurrence.

Contact presse: Sylvie Medvedowsky Tél. 01 42 92 91 66 et 06 76 87 27 59